

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS ISSUS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de clôture de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

→ Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de	2.262.887,78 € (a)
→ Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de	11.630.397,86 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
en dépenses pour un montant de	6.030.373,22 €
→ en recettes pour un montant de	1.401.545,50 €
soit un solde débiteur de	4.628.827,72 € (b)

Le besoin net de financement de la section d'investissement s'élève donc à **6.891.715,50 € (a + b)**.

Le Conseil Municipal, conformément à l'instruction comptable en vigueur, doit à présent statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 4 DU 13 JUIN 2024 - FEUILLE N° 2

Constatant que le compte administratif présente un excédent total de fonctionnement de **11.630.397,86 €**, il est proposé de l'affecter comme suit :

→ **Affectation au compte 1068 :**

*pour l'exécution du virement obligatoire
à la section d'investissement*

6.891.715,50 €

→ **Affectation du solde - compte R 002 -
« report à nouveau créditeur », soit**

4.738.682,36 €

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. FEDDAL, TONNEAU.

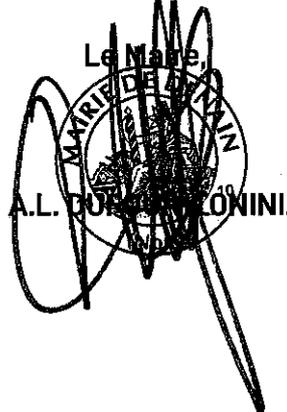
Le Secrétaire de séance,



S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUPONT-LONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....